Informations de base

2022/2188(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport d'exécution sur l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni **Subject** 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40 Relations avec les pays tiers **Zone géographique** Royaume-Uni	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SCHIEDER Andreas (S&D)	11/05/2022
INTA Commerce international	KELLY Seán (EPP)	11/05/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive MCALLISTER David (EPP) DE CASTRO Paolo (S&D) LOISEAU Nathalie (Renew) ANDREWS Barry (Renew) ALFONSI François (Greens /EFA) HAUTALA Heidi (Greens/EFA) FOTYGA Anna (ECR) BOURGEOIS Geert (ECR) BUCHHEIT Markus (ID) VILLANUEVA RUIZ Idoia (The Left) SCHOLZ Helmut (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	Président au nom de la commission VAN OVERTVELDT Johan (ECR)	23/05/2023

ECON Affaires économiques et monétaires (Commission associée)	FITZGERALD Frances (EPP)	05/12/2022
EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)	PÎSLARU Dragoş (Renew)	30/11/2022
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)	Président au nom de la commission CANFIN Pascal (Renew)	01/12/2022
ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	NICA Dan (S&D)	08/02/2022
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs (Commission associée)	CAVAZZINI Anna (Greens /EFA)	12/09/2022
TRAN Transports et tourisme (Commission associée)	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI Développement régional	ARIMONT Pascal (EPP)	31/01/2023
AGRI Agriculture et développement rural (Commission associée)	HLAVÁČEK Martin (Renew)	31/01/2023
PECH Pêche (Commission associée)	ALBUQUERQUE João (S&D)	12/12/2022
CULT Culture et éducation (Commission associée)	FARRENG Laurence (Renew)	24/01/2023
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures (Commission associée)	BARLEY Katarina (S&D)	22/03/2023

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Commerce et sécurité économique	DOMBROVSKIS Valdis

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

15/12/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
15/12/2022	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
24/10/2023	Vote en commission		
03/11/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0331/2023	Résumé
23/11/2023	Décision du Parlement	T9-0436/2023	Résumé
23/11/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2188(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 57_o Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ38/9/10764

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis spécifique	ENVI	PE749.207	13/06/2023	
Avis de la commission	AGRI	PE745.431	29/06/2023	
Avis de la commission	PECH	PE745.498	29/06/2023	
Projet de rapport de la commission		PE749.327	29/06/2023	
Avis de la commission	IMCO	PE745.450	18/07/2023	
Avis de la commission	ECON	PE749.008	19/07/2023	
Avis de la commission	EMPL	PE749.086	19/07/2023	
Avis de la commission	ITRE	PE746.840	20/07/2023	
Avis de la commission	REGI	PE746.932	24/07/2023	
Avis spécifique	BUDG	PE751.743	31/08/2023	
Avis de la commission	CULT	PE749.306	07/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE752.874	08/09/2023	
Avis de la commission	LIBE	PE746.713	24/10/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0331/2023	03/11/2023	Résumé

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0436/2023	23/11/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)145	21/05/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
BOURGEOIS Geert	Rapporteur(e) fictif/fictive	INTA	22/11/2023	UK ambassador to the EU
SCHIEDER Andreas	Rapporteur(e)	AFET	19/09/2023	Office of Mayor of London and Greater London Authority
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	11/07/2023	Représentants du gouvernement gallois
SCHIEDER Andreas	Rapporteur(e)	AFET	13/06/2023	British Chamber of Commerce \| EU & Belgium
SCHIEDER Andreas	Rapporteur(e)	AFET	24/05/2023	Chair of EU Domestic Advisory Group (DAG) under the EU-UK TCA
SCHOLZ Helmut	Rapporteur(e) fictif/fictive	INTA	09/05/2023	UK Mission to the EU
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	26/04/2023	Riot Games
BARLEY Katarina	Rapporteur(e)	AFET	25/04/2023	Bar of England and Wales
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	13/04/2023	University College London
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	12/04/2023	Carry On Touring
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	09/03/2023	British Council European University Association European Youth Forum Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD) Universities UK International (UUKI) British Youth Council Young European Movement (YEM) UK
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	PECH	27/02/2023	Union du Mareyage Français France Filière Pêche
FITZGERALD Frances	Rapporteur(e) pour avis	ECON	24/02/2023	Ulster GAA
FITZGERALD Frances	Rapporteur(e) pour avis	ECON	23/02/2023	Newry Chamber of Commerce
FITZGERALD Frances	Rapporteur(e) pour avis	ECON	23/02/2023	Newry and Mourne Co-operative and Enterprise Agency
FITZGERALD Frances	Rapporteur(e) pour avis	ECON	23/02/2023	Warrenpoint Harbour Authority
BELLAMY François-Xavier	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	PECH	14/02/2023	UK Mission to the European Union
SCHIEDER Andreas	Rapporteur(e)	AFET	25/10/2022	UK Ambassador to the EU

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
TANG Paul	24/05/2023	Open Rights Group

Rapport d'exécution sur l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni

2022/2188(INI) - 23/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 512 voix pour, 9 contre et 42 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Principales conclusions

Les députés ont rappelé que la conclusion de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le RoyaumeUni (ACC) limite les conséquences négatives du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Il établit un cadre de coopération qui devrait **servir de base à un futur partenariat solide et constructif**, évitant ainsi les perturbations les plus graves qu'aurait engendrées un scénario sans accord. L'ACC est l'un des accords commerciaux les plus ambitieux et les plus complets que l'Union ait conclus avec un pays tiers. Toutefois, il ne saurait remplacer l'adhésion à l' Union.

Le Parlement a accueilli favorablement le **cadre de Windsor** et a mis l'accent sur la situation spécifique de l'Irlande du Nord du fait de sa position unique, qui dispose d'un accès à la fois au marché intérieur de l'Union et à celui du Royaume-Uni. Il a appelé de ses vœux la mise en œuvre rapide du cadre de Windsor afin de garantir une sécurité et une prévisibilité sur la durée pour les entreprises et les populations d'Irlande du Nord, de protéger l' économie de l'ensemble de l'île, de préserver l'accord du Vendredi Saint et de sauvegarder l'intégrité du marché unique.

Les députés ont également salué les initiatives positives incluses dans le cadre de Windsor, telles que la proposition sur les médicaments visant à garantir que les habitants d'Irlande du Nord aient accès à tous les médicaments au même moment et dans les mêmes conditions que les habitants de Grande-Bretagne, et la proposition sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), tout en gardant à l'esprit que le transport d'animaux doit respecter le bien-être des animaux.

Cadre institutionnel

Les députés se sont félicités que le cadre institutionnel de l'ACC soit devenu pleinement opérationnel en 2022 et que les organes mixtes institués au titre de l'accord fonctionnent correctement. Ils ont souligné l'importance des structures institutionnelles pour la mise en œuvre harmonieuse de l'ACC UE-Royaume-Uni et ont appelé à une **transparence** constante dans la mise en œuvre des accords conclus entre les deux parties. Ils ont également souligné l'importance d'une forte participation de la société civile de l'Union et du Royaume-Uni, y compris des organisations d'employeurs et des syndicats des collectivités régionales et locales, ainsi que des ONG, à la mise en œuvre de l'ACC. Ils ont réaffirmé l'engagement du Parlement à suivre de près la mise en œuvre de l'ACC, en étroite collaboration avec le groupe consultatif interne (GCI) de l'UE.

Commerce

Les députés ont rappelé que l'ACC constitue une base globale et ambitieuse pour les relations entre les parties, en particulier pour les échanges entre l'UE et le Royaume-Uni, tout en garantissant des conditions équitables pour une concurrence loyale et un développement durable. La résolution conclut que les accords commerciaux sur les biens et les services établis dans l'ACC fonctionnent bien, malgré la persistance de certaines difficultés de mise en œuvre, telles que le système de parrainage pour l'entrée sur le territoire et le séjour temporaire des personnes physiques à des fins professionnelles ou la vérification de l'origine pour l'application du traitement tarifaire préférentiel.

Les députés ont pris note du nouveau report de la mise en œuvre de certaines procédures et contrôles d'importation au Royaume-Uni, en particulier les contrôles sanitaires et phytosanitaires, pour les produits en provenance de l'UE. Le gouvernement britannique est invité à **numériser et à simplifier les procédures douanières** britanniques dans la mesure du possible afin d'éviter de nouvelles frictions dans le commerce entre l'UE et le Royaume-Uni.

La résolution reconnaît la nécessité de poursuivre les progrès en cours pour assurer la disponibilité des médicaments vétérinaires en Irlande du Nord afin de maintenir le bien-être des animaux et la sécurité alimentaire. Les députés ont également rappelé les travaux législatifs en cours pour réviser la législation pharmaceutique, qui visera également à atténuer la dépendance historique des marchés de Chypre, de l'Irlande et de Malte à l'égard des approvisionnements en médicaments provenant du Royaume-Uni ou transitant par ce pays.

Pêche

La résolution a souligné que l'impact du Brexit n'est pas encore totalement connu, notamment parce que la mise en œuvre complète de l'ACC en ce qui concerne la pêche est toujours en cours et ne sera achevée qu'après la fin de la période de transition, le 30 juin 2026. La Commission est invitée à

prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que l'accès réciproque aux eaux et aux ressources halieutiques soit maintenu après le 30 juin 2026 et qu'il n'y ait pas de nouvelles réductions de quotas pour les pêcheurs de l'UE. Les députés ont demandé que l'échange de quotas de pêche entre les parties soit rationalisé et gérable pour le secteur.

Participation aux programmes de l'Union

Les députés ont déploré le fait que le Royaume-Uni ait perdu l'accès aux programmes de recherche de l'UE à la suite de son retrait de l'UE et ont souligné l'importance et les avantages mutuels d'une coopération continue dans le domaine de la recherche et de l'innovation entre l'UE et le Royaume-Uni. Ils ont également regretté la décision politique unilatérale du gouvernement britannique de ne pas participer aux programmes Erasmus+, Europe créative et Corps européen de solidarité.

La résolution fait état d'une baisse significative du nombre d'étudiants de l'UE dans les universités britanniques, qui a atteint 50% pour les étudiants de première année entre 2020-2021 et 2021-2022.

Coopération en matière de politique étrangère et de sécurité

Les députés ont regretté qu'à l'exception des domaines de la cybersécurité, de la lutte contre le terrorisme et des armes de destruction massive, l'ACC ne contienne pas de dispositions sur la coopération en matière de politique étrangère et de défense, en raison de la réticence du Royaume-Uni à négocier sur ces dispositions. En revanche, ils se sont félicités de la bonne coordination entre l'UE et le Royaume-Uni en ce qui concerne les sanctions contre la Russie.

Les députés estiment que la signature d'un cadre structuré pour la coopération en matière d'affaires étrangères et de sécurité entre l'Union européenne et le Royaume-Uni serait plus efficace que la coopération ad hoc actuelle. Ils ont appelé à une plus grande implication du Royaume-Uni dans les projets européens de sécurité et de défense.

Rapport d'exécution sur l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni

2022/2188(INI) - 03/11/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères et la commission du commerce international ont adopté le rapport d'initiative conjoint d'Andreas SCHIEDER (ADLE, AT) et de Seán KELLY (PPE, IRL) sur la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

L'accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'UE et le Royaume-Uni est sans précédent en termes d'accords internationaux, en raison de sa portée et de sa complexité. Il oblige les parties à examiner conjointement la mise en œuvre de l'accord et des accords complémentaires, ainsi que toute question connexe, cinq ans après son entrée en vigueur et tous les cinq ans par la suite.

Le rapport est la première évaluation par le Parlement européen de la mise en œuvre de l'ACC, depuis son application provisoire à partir du 1er janvier 2021 et son entrée en vigueur le 1er mai 2021.

Principales conclusions

Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'UE

Le rapport salue le cadre de Windsor, qui relève les défis posés par le fonctionnement du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord au cours des deux premières années de sa mise en œuvre et crée une sécurité juridique, ouvrant ainsi la voie à une mise en œuvre complète. Il a souligné la situation spécifique de l'Irlande du Nord, grâce à sa position unique qui lui donne accès aux marchés intérieurs de l'UE et du Royaume-Uni. Il a appelé à une mise en œuvre rapide du cadre de Windsor afin de garantir une sécurité et une prévisibilité durables pour les entreprises et les citoyens d'Irlande du Nord.

Les députés ont également salué les initiatives positives incluses dans le cadre de Windsor, telles que la proposition sur les médicaments visant à garantir que les habitants d'Irlande du Nord aient accès à tous les médicaments au même moment et dans les mêmes conditions que les habitants de Grande-Bretagne, et la proposition sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), tout en gardant à l'esprit que le transport d'animaux doit respecter le bien-être des animaux.

Cadre institutionnel

Les députés se sont félicités de la pleine opérationnalisation du cadre institutionnel de l'ACC en 2022 et du bon fonctionnement des organes conjoints prévus par l'accord. Ils ont souligné l'importance des structures institutionnelles pour la mise en œuvre harmonieuse de l'ACC UE-Royaume-Uni et ont appelé à une transparence constante dans la mise en œuvre des accords conclus entre les deux parties. Les députés ont également rappelé que Gibraltar n'était pas inclus dans le champ d'application territorial de l'accord de coopération technique entre l'UE et le Royaume-Uni et que des accords séparés entre l'UE et le Royaume-Uni sur Gibraltar nécessitaient l'accord préalable de l'Espagne.

Commerce

Les députés ont rappelé que l'ACC constitue une base globale et ambitieuse pour les relations entre les parties, en particulier pour les échanges entre l'UE et le Royaume-Uni, tout en garantissant des conditions équitables pour une concurrence loyale et un développement durable. Le rapport conclut que les accords commerciaux sur les biens et les services établis dans l'ACC fonctionnent bien, bien que certaines difficultés de mise en œuvre

persistent, telles que le système de parrainage pour l'entrée sur le territoire et le séjour temporaire des personnes physiques à des fins professionnelles ou la vérification de l'origine pour l'application du traitement tarifaire préférentiel.

Les députés ont pris note du nouveau report de la mise en œuvre de certaines procédures et contrôles d'importation au Royaume-Uni, en particulier les contrôles sanitaires et phytosanitaires, pour les produits en provenance de l'UE. Le gouvernement britannique est invité à numériser et à simplifier les procédures douanières britanniques dans la mesure du possible afin d'éviter de nouvelles frictions dans le commerce entre l'UE et le Royaume-Uni.

Le rapport reconnaît la nécessité de poursuivre les progrès en cours pour assurer la disponibilité des médicaments vétérinaires en Irlande du Nord afin de maintenir le bien-être des animaux et la sécurité alimentaire. Les députés ont également rappelé les travaux législatifs en cours pour réviser la législation pharmaceutique, qui visera également à atténuer la dépendance historique des marchés de Chypre, de l'Irlande et de Malte à l'égard des approvisionnements en médicaments provenant du Royaume-Uni ou transitant par ce pays.

Pêche

Le rapport souligne que l'impact du Brexit n'est pas encore totalement connu, notamment parce que la mise en œuvre complète de l'ACC en ce qui concerne la pêche est toujours en cours et ne sera achevée qu'après la fin de la période de transition, le 30 juin 2026. La Commission est invitée à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que l'accès réciproque aux eaux et aux ressources halieutiques soit maintenu après le 30 juin 2026 et qu'il n'y ait pas de nouvelles réductions de quotas pour les pêcheurs de l'UE. Les députés ont demandé que l'échange de quotas de pêche entre les parties soit rationalisé et gérable pour le secteur.

Participation aux programmes de l'Union

Les députés ont déploré le fait que le Royaume-Uni ait perdu l'accès aux programmes de recherche de l'UE à la suite de son retrait de l'UE et ont souligné l'importance et les avantages mutuels d'une coopération continue dans le domaine de la recherche et de l'innovation entre l'UE et le Royaume-Uni. Ils ont également regretté la décision politique unilatérale du gouvernement britannique de ne pas participer aux programmes Erasmus+, Europe créative et Corps européen de solidarité.

Le rapport fait état d'une baisse significative du nombre d'étudiants de l'UE dans les universités britanniques, qui a atteint 50% pour les étudiants de première année entre 2020-2021 et 2021-2022.

Coopération en matière de politique étrangère et de sécurité

Les députés ont regretté qu'à l'exception des domaines de la cybersécurité, de la lutte contre le terrorisme et des armes de destruction massive, l'ACC ne contienne pas de dispositions sur la coopération en matière de politique étrangère et de défense, en raison de la réticence du Royaume-Uni à négocier sur ces dispositions. En revanche, ils se sont félicités de la bonne coordination entre l'UE et le Royaume-Uni en ce qui concerne les sanctions contre la Russie.

En outre, les députés ont appelé à une plus grande implication du Royaume-Uni dans les projets européens de sécurité et de défense.